VIE ASSOCIATIVE

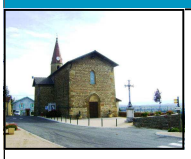

PISIEU RENOV' EGLISE

Le concert d'Amitié et chansons

Le samedi 30 avril au soir, le groupe « Amitié et Chansons » a enchanté le public. Ce chœur d'hommes dont l'effectif oscille entre 10 et 15 chanteurs perdure à travers les décennies et compte 65 ans d'existence.

C'est devant un public très réceptif et participatif que ces 11 chanteurs ont charmé les spectateurs pendant plus de 2 heures avec une trentaine de chansons françaises. Il y en avait pour tous les goûts : de Claudio Capéo à Kids United, de Joe Dassin à Enrico Macias ou encore de Jean Ferrat à Nino Ferrer, sans oublier Les Compagnons de la chanson avec lequel le groupe a traversé les décennies.

Ce concert se terminait dans l'euphorie collective puisque pour l'ultime chanson le public s'est mis debout pour chanter avec eux.

A voir pour un nouveau concert l'an prochain ?

En projet

Avec la participation de la Mairie, l'association a le projet de faire installer un SAS à la porte à l'intérieur de l'église. Ceci permettrait de laisser la porte ouverte afin que les personnes qui ont le désir, le besoin ou de simples visiteurs, puissent rentrer dans l'église.

PAROISSE ST BLAISE

Baptême

Le samedi 14 mai 2022 au cours de la messe, en plusieurs étapes, les paroissiens présents ont accompagné Matias et Néelle Panthu qui ont reçu le sacrement de baptême par le Père Charles, entourés de leurs parents Alice et Baptiste, et de leurs parrains et marraines.

Bonne route pour une vie en Dieu à Matias et Néelle!

Messe

Prochaine messe à l'église de Pisieu, le samedi 13 août 2022 à 18h30

Pour les prochaines journées du Patrimoine, l'Eglise Saint Blaise sera ouverte pour les visites libres.

Elle sera ouverte au public le samedi 17 septembre et le dimanche 18 septembre de 9h à 18h avec une pause méridienne.

VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES

Bonjour à toutes et à tous,

Voici l'été et ses plaisirs, les rencontres entres amis, les soirées longues et douces (parfois chaudes).

Le 9 avril, nous avons réjoui les gourmets et danseurs, avec notre soirée repas paëlla (très bonne d'ailleurs) animée par l'orchestre de Jean-Yves SERVE. Une soirée sympathique, comme on les aime !

2 juillet : Une équipe du Comité des Fêtes très motivée, une météo fabuleuse, un Dj au top, 2 Food Trucks complémentaires et surtout des participants sympas, recette magique pour vivre un bal plein air d'été parfait. Ce fut une très délicieuse soirée. Merci à tous les pisillards qui y sont venus. Cela fait chaud au cœur. Merci aussi à nos « chasseurs » pour leur support actif et leur solidarité (Ils se reconnaitront).

Puis, après un bel interlude de vacances, nous nous retrouverons à la rentrée pour notre traditionnelle journée des randonnées et repas méchoui le dimanche 4 septembre.

Nous lançons telle une bouteille à la mer un message pour que cette journée soit la plus belle et réussie possible. Nous avons besoin toute l'année de bénévoles sympas, mais cette journée requiert une participation d'actifs importante. Rien d'engageant sur le long terme, rien de difficile, juste un moment d'amitié à partager en toute simplicité. Nous avons besoin de soutenir nos équipes sur les stands de ravitaillement, par exemple. Offrir à boire et à manger aux randonneurs ! Mais aussi sur d'autres postes pour aider à l'installation, sur les parcours pour sécuriser, support en cuisine et service etc. Toutes les compétences, toutes les bonnes humeurs sont les bienvenues.

Pour avoir plus de renseignements ou proposer quelques heures de votre bénévolat, vous pouvez contacter Gilles (0622080819) ou nous envoyer un mail comitefetes.pisieu@laposte.net avec vos coordonnées et nous vous rappellerons.

Prochaine réunion des bénévoles le jeudi 21 juillet, 20h pour définir les équipes et préparer cette belle journée. N'hésitez pas à venir ou vous faire connaitre.

Le vendredi 30 septembre et le samedi 1er octobre, le théâtre s'invitera à nouveau à Pisieu. Pour les personnes qui nous suivent dans cette aventure, à nouveau de grands éclats de rire à prévoir avec la pièce "Accident de parcours" et 2 acteurs talentueux Evelyne CERVA et Damien LAQUET. Les billets seront en vente au pouvoir des fleurs à Beaurepaire, à l'auberge de Pisieu et par les membres du bureau du Comité des Fêtes prochainement.

Bel été à toutes et tous.

Le Comité des Fêtes

Comment nous contacter ? *Vous voulez avoir notre programme ? En savoir plus sur nos activités proposées ? En dehors d'un contact via l'un des membres du bureau, vous pouvez nous suivre sur notre page facebook, via la page dédiée du site de la mairie Pisieu.fr ou nous contacter via l'adresse mail comitefetes.pisieu@laposte.net*

VIE ASSOCIATIVE

ARTS ET LOISIRS DE PISIEU

Pour Arts et Loisirs de Pisieu nos activités se sont terminées aujourd'hui 27 juin avec un super repas à l'auberge de Pisieu !

Début juin nous avions organisé un stage dans un gîte à Poët Celard dans la Drôme avec Elisabeth Roux, artiste qui nous a guidé durant ces 2 journées à peindre de superbes tableaux !
Nous reprendrons nos activités le 12 septembre si tout va bien !
Notre exposition est prévue le dernier week-end du mois soit : les 24 et 25 septembre 2022, pour vous présenter nos œuvres et nos divers travaux artistiques confectionnés par nos adhérentes depuis plus d'un an !

Notre association est ouverte à toute personne de Pisieu ou des communes environnantes qui ont envie soit de peindre (les mardis après-midi) ou de faire beaucoup d'autres choses (tricot, mosaïque, couture, collage, décoration et autres, mais aussi pour bavarder et faire un petit goûter !) les lundis après-midi dans la salle des mûriers à Pisieu.

Renseignements directement auprès de Jaclyne Rougy : 06 72 60 86 69 (par SMS) de préférence ou à la mairie de Pisieu

VIE ASSOCIATIVE

COMITE DE JUMELAGE

Même s'ils fleurent bon les « petits villages » et « les vieux clochers » chers à Charles Trenet, les jumelages gardent une belle vitalité. Quelques 800 comités de jumelage dans la région!

Le comité d'organisation d'échanges internationaux de Vienne accueillaient le samedi 28 mai les représentants des différents comités de jumelage dans le but de permettre aux responsables des jumelages d'échanger sur leurs fonctionnements, d'évoquer leurs difficultés, de montrer des exemples de bonnes pratiques et de recueillir des informations sur les différentes sources de financement.

L'objectif est aussi d'encourager les comités d'un même secteur à prendre l'habitude de se concerter plus régulièrement.

Les jumelages sont des entités non partisanes. Ils peuvent contribuer à mieux faire connaître les réalités et les enjeux de l'Union européenne à leurs concitoyens qui peuvent en discuter avec leurs homologues des villes jumelles.

Ces rencontres décentralisées devraient aboutir en septembre/octobre 2023 à un grand rassemblement régional des jumelages dans la perspective des élections européennes de 2024, afin d'attirer l'attention du Parlement européen sur la richesse que constituent ces jumelages et sur leur besoin de financements.

D'une manière générale : Beaucoup de comités rencontrent le même souci, membres âgés, difficultés de renouvellement des membres, essoufflement. Pas de voyage dû au Covid génère une grosse difficulté à redémarrer.

Pour notre part, l'année 2021/22 (encore bizarre) se termine sans échange mais nous repartons en septembre pleins d'espoir avec rencontre des dirigeants pour mettre en place de nouveaux projets.

Nous souhaitons de passer un bel été et vous donnons rendez vous à notre AG et pour de nouveaux projets.

****

SOU DES ECOLES

Après 2 ans de COVID, le retour de la kermesse. Nous remercions tous les participants d'avoir participer à son succès. Parents, Enfants, Bénévoles, Enseignants: tous étaient ravis de cette manifestation qui clôture l'année scolaire en beauté. Un grand merci!

Le « BIEN VIVRE » ENSEMBLE

ENVIRONNEMENT

L'ambroisie, plante invasive…fait son grand retour !

Quelques infos…

L'ambroisie (*Ambroisie artemisiifolia*) à feuille **d'armoise** est une plante invasive originaire d'Amérique du Nord qui se développe dans les milieux cultivés mais aussi en bordure de route, dans les décombres, les décharges.

Le pollen d'ambroisie à feuilles d'armoise, émis lors de la floraison de fin juillet à début octobre selon les conditions météorologiques, est très allergisant (quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent) et peut provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont les rhinites, conjonctivite, asthme, urticaire…

Un arrêté du préfet de l'Isère du 30 juillet 2019 réglemente la lutte contre les ambroisies conformément au cadre législatif et réglementaire national.

Que faire ?

Vous devez arracher les plants dans votre propriété et la laisser sur place.
Il est également possible de signaler la présence des ambroisies, via la plateforme de signalement :
Http://www.signalement-ambroisie.fr
Plus d'informations : https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/allergie-pollen/risque-allergique-ambroisie

****

STOP aux lingettes dans les toilettes !

Le saviez-vous ? Chaque année, des centaines de lingettes sont jetées aux toilettes et causent d'importants dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement. Les lingettes doivent être déposées à la poubelle.

« Pourquoi on ne peut pas jeter les lingettes dans les toilettes, certaines sont biodégradables ?! » Biodégradables ou non, les lingettes jetées aux toilettes n'ont pas suffisamment de temps pour se décomposer correctement. Elles bouchent les canalisations, les pompes et perturbent le fonctionnement global du réseau d'assainissement.

« *Perturber le fonctionnement global du réseau ? C'est assez abstrait pour moi !* »
Concrètement, cela peut avoir des conséquences chez vous ou juste à côté de chez vous. En cas de dysfonctionnement du réseau d'assainissement, les eaux usées peuvent remonter dans les maisons. Les ruisseaux, rivières et nappes phréatiques sont susceptibles de subir une pollution dommageable à l'environnement. Curage des réseaux, renouvellement des pompes, dépollution… la résolution de ces problèmes engendre des coûts d'exploitation importants qui se répercutent sur les factures d'eau.

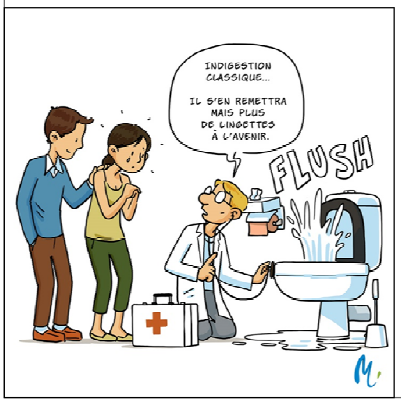

« *D'accord. J'ai compris : TOUTES les lingettes doivent prendre la direction de la poubelle.* »
Oui, tous les déchets doivent être jetés à la poubelle ou déposés dans des filières de tri spécifiques. C'est le cas des rouleaux de papier toilette (même biodégradables), des serviettes et tampons hygiéniques, des couches, des préservatifs, des cotons-tiges, des cigarettes, des médicaments, des graisses et huile (friture, vidange), des produits chimiques (solvants, peinture).
NE LES JETEZ PAS DANS LES TOILETTES NI DANS L'ÉVIER !

VIVRE ENSEMBLE A LA CAMPAGNE

RAPPEL SUR LES NUISANCES SONORES

Arrêté préfectoral n° 97-5126: « Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée , sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit ». L'article 9 précise que les travaux de bricolage de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gène pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse , perceuse, raboteuse ou scie ne sont autorisés qu'aux horaires ci-dessous:

- les jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés: de 10h à 12h

****

RAPPEL SUR LES FEUX

BRULAGE DE VEGETAUX

En Isère, deux arrêtés réglementent le brûlage à l'air libre des végétaux en vue de protéger la qualité de l'air :
1) Pour les activités non agricoles et forestières (particuliers, collectivités, professionnels hors activité agricole ou forestière), l'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure LE PRINCIPE GÉNÉRAL D'INTERDICTION DU BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestière, même pour les communes rurales. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non plus brûlés.
2) Pour les activités agricoles et forestières, l'arrêté préfectoral n°38-2016-05-12-005 du 12 mai 2016 complète le dispositif et instaure le principe général suivant à compter du 1er janvier 2017 : interdiction en tout temps du brûlage dans les communes du périmètre des plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble et de Lyon (commune de Chasse sur Rhône), interdiction de tout brûlage dans les communes isèroises qui seraient concernées par un épisode d'alerte à la pollution. La commune de Pisieu est dans le périmètre PPA de Grenoble.

Le saviez-vous? Brûler 50 kilos de végétaux émet autant de poussières que 3 mois de chauffage au fioul d'un pavillon, ou que 5900 kms parcourus par une voiture diesel!

BRULAGE DE DECHETS

Tout brûlage à l'air libre est interdit ! En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale.L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (texte de référence en matière d'hygiène et de salubrité, disponible en Préfecture) stipule que «le brûlage à l'air libre des déchets est interdit».

****

FRELONS ASIATIQUES

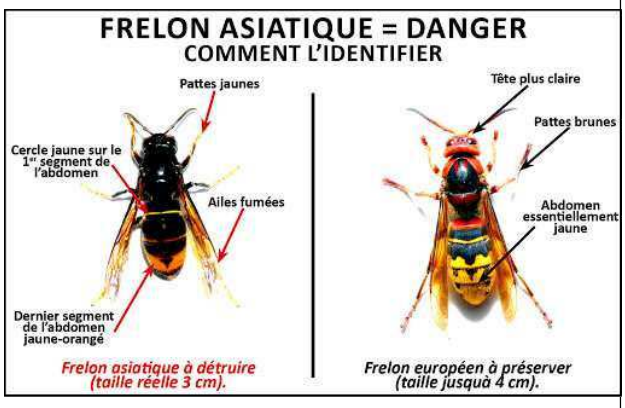

Le frelon asiatique est de retour. Il ne présente pas d'agressivité envers l'humain, il ne s'en prendra à vous que si vous vous approchez trop de son nid et qu'il se sent menacé. Il est ni plus, ni moins nuisible que ses cousins. Mais, il se nourrit de protéines qu'il trouve dans la chair des insectes, et notamment des abeilles. Un frelon asiatique tue une abeille en quelques minutes; si plusieurs frelons s'y mettent, ils peuvent détruire une ruche en peu de temps. En éliminant autant nos petites abeilles, Vespa velutina est en train de déséquilibrer toute l'agriculture et bien plus encore**. L'abeille étant pollinisatrice de plus de 20000 espèces de plantes sur notre continent, dont 40% de fruits, légumes et oléagineux, nous nous devons de la protéger.** Outre les abeilles, l'alimentation du frelon asiatique se compose d'insectes comme les papillons, chenilles, fourmis et pucerons. En automne, il s'attaque aussi aux fruits et peut faire de jolis ravages dans les vergers.

INFO: nous tenons à votre disposition en mairie les coordonnées d'une personne pouvant intervenir pour enlever les nids d'insectes de toute sorte!

JEUX DIVERS ET D'ETE

Aidons chaque enfant à retrouver son clan!

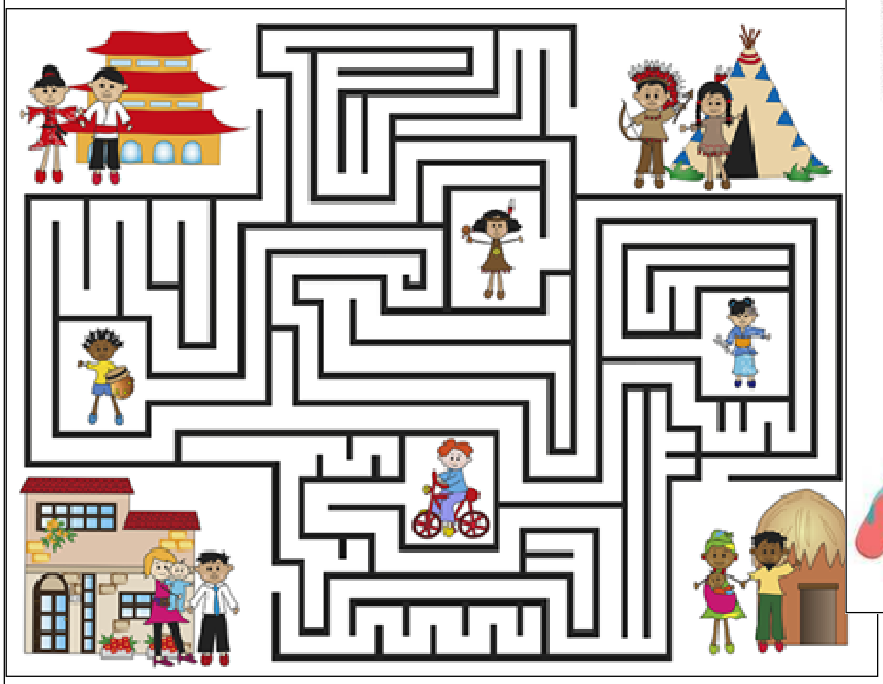

P'tits mots fléchés de l'été

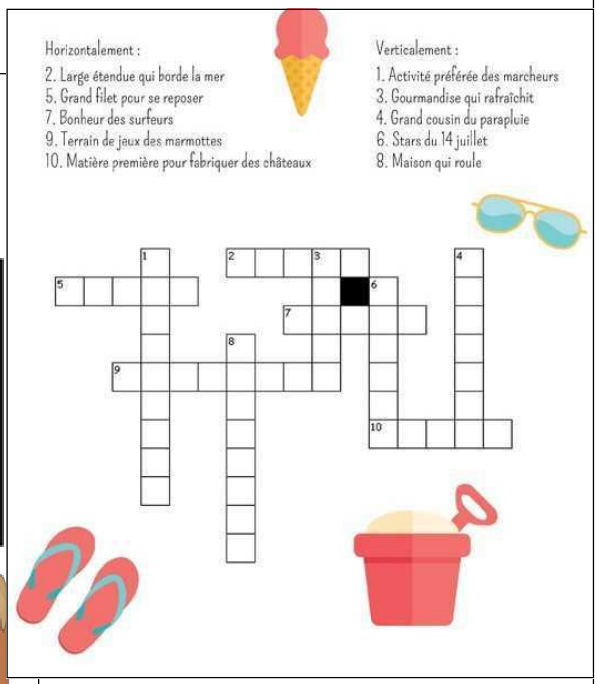

Rébus...avec indice: utilisé en été

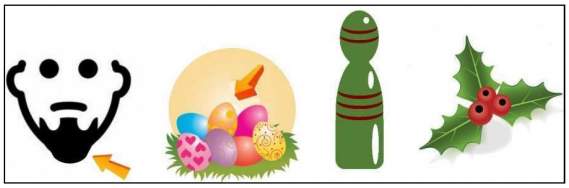

Mots croisés plus compliqués

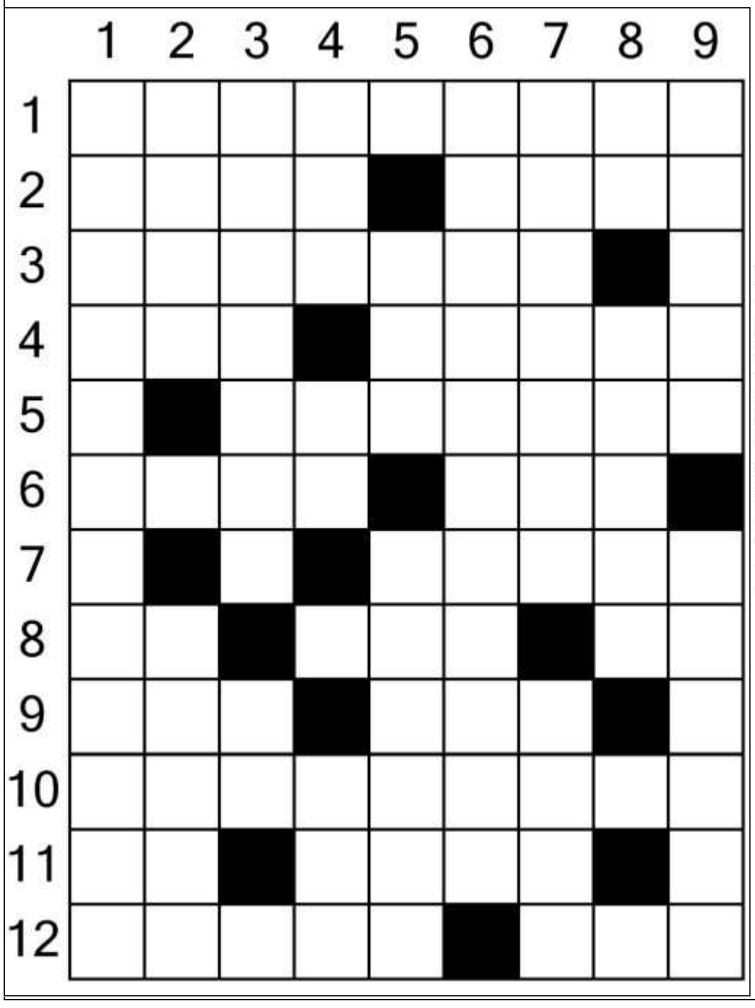

Horizontalement :
1 : Crucifères
2 : Outil - Signe graphique ancien
3 : Juriste
4 : Organisme - Glacai
5 : Bombée
6 : Solutions - Diode
7 : Défavorisés
8 : Gaz - Textuellement - Note
9 : Pronom personnel - Tisane en Suisse
10 : Acceptées
11 : Langue - Crier
12 : Titre royal - La première

Verticalement :
1 : Délation
2 : Ville anglaise - Mauvaise herbe
3 : Bio - Cité légendaire
4 : Assassina - En matière de - Osé
5 : Organisme - Unités de capacité
6 : Distraite
7 : Voies étroites - Individu
8 : Adverbe - Poètes
9 : Suite - Court repos

Solutions

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	D	E	N	T	A	I	R	E	S
2	E	T	A	U	■	R	U	N	E
3	N	O	T	A	I	R	E	■	R
4	O	N	U	■	G	E	L	A	I
5	N	■	R	E	N	F	L	E	E
6	C	L	E	S	■	L	E	D	■
7	I	■	L	■	L	E	S	E	S
8	A	R	■	S	I	C	■	S	I
9	T	O	I	■	T	H	E	■	E
10	I	N	S	C	R	I	T	E	S
11	O	C	■	R	E	E	R	■	T
12	N	E	G	U	S	■	E	V	E

ETAT CIVIL

Décès:

Madame Odette MANGE est décédée le 11 janvier 2022 à l'âge de 68 ans

Madame Laurence PUPAT est décédée le 19 février 2022 à l'âge de 99 ans

Monsieur Robert SEGLAT est décédé le 28 mars 2022 à l'âge de 84 ans

Madame Suzanne GUIER est décédée le 12 juin 2022, à l'âge de 94 ans

Madame Marie-Claire GRANGER est décédée le 19 juin 2022 à l'âge de 77 ans

Mariage:

Madame Ludivine CLAVIERES-VARENNE et Monsieur Jean-Baptiste MATHIEU (membre du Conseil municipal) se sont mariés le 21 mai 2022.
Un mariage « surprise » pour tous leurs proches et riche en émotions!

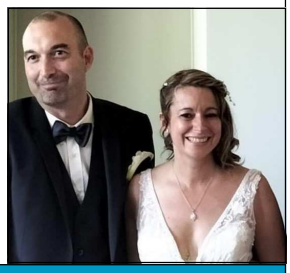

INFOS PRATIQUES

REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative consiste en une collecte des ordures ménagères sur le principe du porte à porte, dans des bacs fournis par la Communauté de Communes EBER (Pôle de Beaurepaire, 28 rue Français), identifiés au foyer par une puce électronique. Le camion de collecte est doté d'un système informatique et chaque levée de bac est enregistrée, ce qui donne lieu à une facturation. La poubelle reste attachée au logement.

Pour tout renseignement ou réclamation, pour se procurer une poubelle ou en cas de déménagement, contacter le service Redevance Incitative au 04 74 84 67 29 ou par mail: ri@entre-bievreetrhone.fr

****

DECHETTERIE DE BEAUREPAIRE / Téléphone: 04-74-84-61-81

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre

Lundi/ Mardi/ Mercredi: 8h30-12h00 et 13h30-18h00

Jeudi: 13h30-18h00

Vendredi / Samedi: 8h30-12h00 / 13h30-18h00

****

AGENCE POSTALE DE REVEL-TOURDAN / Téléphone: 04-74-84-55-56

Horaires d'ouverture
Lundi, mercredi et jeudi de 14h à 16h30
Mardi et vendredi de 8h 30 à 11h
1er et 3ème samedi du mois de 9h à 11h

****

BIBLIOTHEQUE DE REVEL-TOURDAN (réseau Ecume)

Tél : 04 74 84 50 34 / Cotisation annuelle : 5 € par adulte – Gratuit jusqu'à 18 ans

=> Réservation sur le portail du réseau Ecume avec vos cartes d'adhérents:
https://www.reseau-ecume.fr/

=> Ouverture à Revel, 68 montée du château, tous les mercredis de 17h à 19h en juillet et en août.

La bonne nouvelle de cet été, c'est l'ouverture du nouveau lieu pour la médiathèque (place de Tourdan). Retenez déjà la date : le samedi 10 septembre, porte ouverte de 10h à 18h.
Nous vous attendons nombreux !